



GEOPOLE

Géomètres-Experts
Associés

138, Rue Pierre CIFFRE

66000 PERPIGNAN

Tel : 04.68.66.96.02

Fax : 04.68.66.98.11

E-mail : geopole@orange.fr

DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES

COMMUNE DE
ESPIRA DE L'AGLY
LOTISSEMENT
Les abricotiers
LOT 6

PROVISOIRE

LOT 6

Superficie du lot : 389 m²

-  Limites séparatives (cote sur plan parcellaire)
-  Recul sur Rue (cote sur plan parcellaire)
-  Emprise Maximale Constructible R+1 max
-  Recul obligatoire en RDC
-  Numéro du lot
-  Accès privatif non clos imposé 4x5 m
- Enrobé drainant ou autre revêtements
-  Accès privatif non clos imposé 5x5 m
-  Candelabres en servitude dans murs de clôture
-  Puits Secs Volume 4m³ utiles
ou autres ouvrage de rétention
Emplacement donné a titre indicatif
-  Puits Secs Volume 5m³ utiles
ou autres ouvrage de rétention
Emplacement donné a titre indicatif
-  35.15 • Cote voirie projetée
-  146.17 Cote TN avant travaux
-  Haie en servitude
-  Application figurative du plan cadastral
(limites de propriétés non définies juridiquement)

Légende Réseaux

-  Branchement particulier AEP
-  Branchement particulier EU
-  Branchement particulier télécom
-  Coffret ENEDIS

NOTA : Position des réseaux , coffrets et candélabres donnée a titre indicatif , ne seront définitif qu après achèvement des travaux .
Le géomètre ne peut être tenu responsable de la position définitive des coffrets si celle ci ne correspond pas aux plans de vente délivrés .

SERVITUDES

SERVITUDES GENERALES

Le lotissement se trouve sur la commune de ESPIRA de l'AGLY, les acquéreurs devront se référer au règlement du lotissement et PLU avant dépôt du Permis de Construire afin de connaître les règles de construction et servitudes sur la zone .

Le projet se situe dans une zone de sismicité modéré. La construction devra respecter les exigences des décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique et aux zones de sismicité.

Servitudes créées par le lotissement

Les acquéreurs, locataires ou titulaires d'un droit souffriront les servitudes passives apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever les immeubles vendus, s'il en existe, à leurs risques et périls, sans recours contre le lotisseur.

Si d'autres servitudes se révélaient ultérieurement, le lotisseur ne pourra en être tenu pour responsable, ni le Géomètre Expert du lotissement.
Les candélabres seront implantés en servitude dans les murs de clôtures la position ne sera définitive qu'à l'exécution des travaux.

Les acquéreurs auront à charge la mise en œuvre de puits secs dans les jardins pour récupérer les eaux de toiture et de ruissellement

Les colots supporteront les servitudes émanant des ouvrages publics VRD, mobilier urbain etc, pouvant éventuellement être incorporés dans leur mur de clôture, et des servitudes résultant des fouilles archéologiques et prescriptions qui s'en suivent.

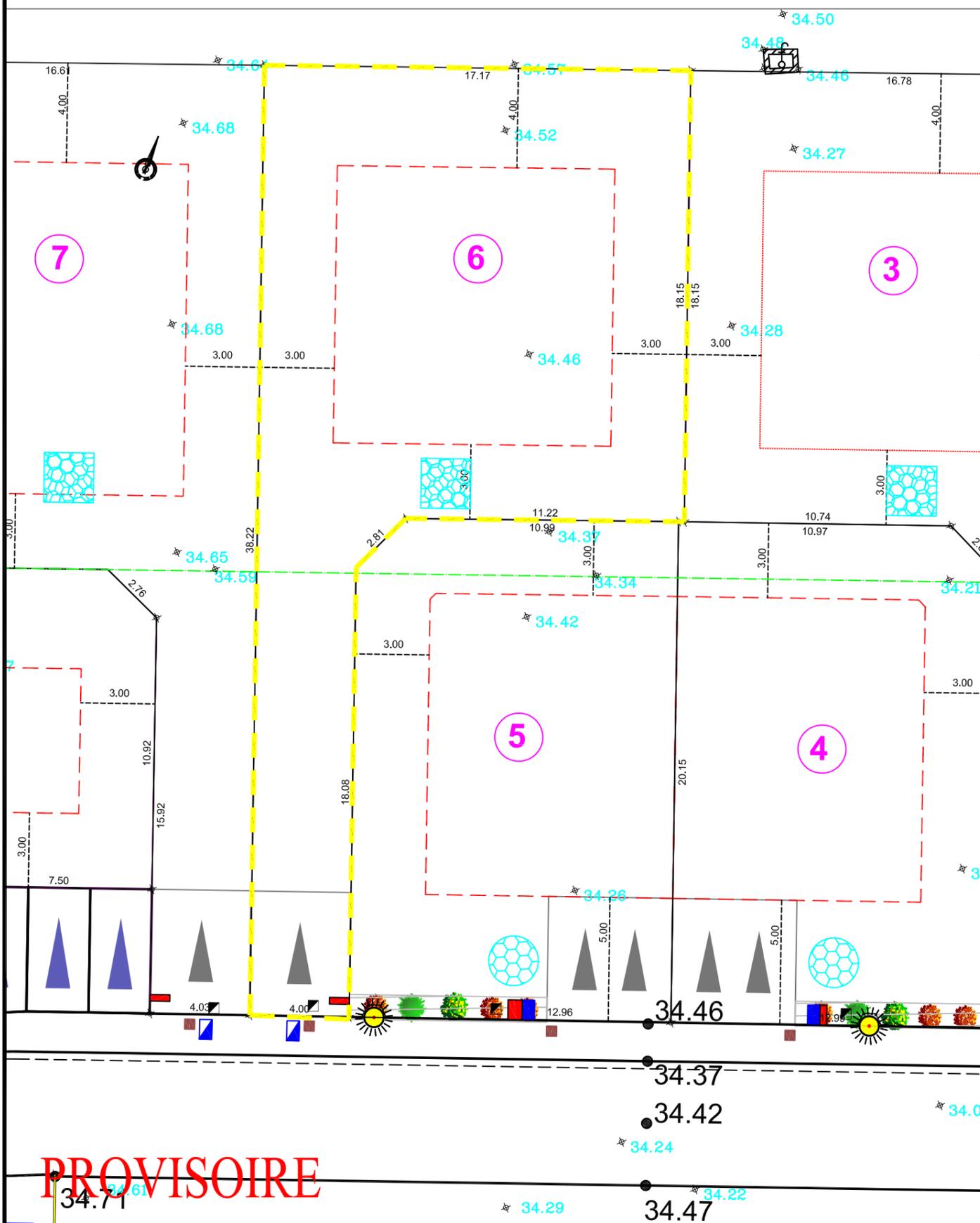
Le terrain de l'opération est concerné par la servitude AC1, relative à la protection des monuments historiques. Chaque Permis de construire du lotissement devra être visé par l'architecte des bâtiments de France.

Cette légende ne peut être dissociée du plan parcellaire
Le lotisseur et le géomètre ne peuvent être tenus responsables si ce document n'est pas fourni à l'acquéreur

REFERENCE : D. 21009ven

SECTION AL N° 437-429

DATE	DESSINE	VERIFIE
23.11.2021	J.P.	J.P.



PROVISOIRE

Plan parcellaire devant être fourni avec la légende (page de gauche)
Position des réseaux indicatifs

ECHELLE : 1/200